



Le gouvernement vient de confirmer son choix de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, d'accélérer l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans pour avoir droit au taux plein et de mettre fin aux régimes dits spéciaux.

Alors qu'aucune urgence financière ne justifie un tel choix, le gouvernement veut imposer cette nouvelle régression aux salarié·es dans le seul objectif de dégager des marges pour financer de nouvelles baisses d'impôts au profit des plus riches et des grandes entreprises. Bruno Le Maire a publiquement invité le Medef à soutenir la réforme, génératrice de « 8 à 9 milliards d'économie au bout du quinquennat », soit le montant estimé du coût pour les finances publiques de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, suppression prévue en 2023/2024. Et pendant ce temps, les entreprises du CAC 40 ont battu tous les records en versant 80 milliards d'euros à leurs actionnaires !

Face à cette politique de casse sociale, l'intersyndicale interprofessionnelle appelle à une première journée de grève et de manifestation le 19 janvier.

POUR LA CGT, LA RETRAITE, C'EST TOUJOURS 60 ANS !

Le projet de Macron est largement minoritaire : près de 70 % des citoyen·nes le rejettent et sont prêt·es à s'y opposer.

L'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ.

Vivre plus vieux va dans le sens de l'histoire, c'est la logique du progrès social.

Alors que notre système de protection sociale a permis d'allonger l'espérance de vie, le recul de

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

l'âge de la retraite met en péril l'espérance de vie en bonne santé.

Alors que le taux d'emploi des « séniors » est un des plus faibles d'Europe, ce recul pourrait aussi se traduire par une nouvelle augmentation du taux de chômage et de la pauvreté. Pourtant, c'est bien notre système de retraite solidaire par répartition qui contribue à un taux de pauvreté des retraité-es en France très inférieur à celui des autres pays européens.

Mené à son terme, le projet de la Macronie et du patronat conduirait à une hausse des accidents du travail, des maladies et de l'usure professionnelles, de la précarité et du chômage.

C'est aussi pour cela qu'ils attaquent le droit à l'assurance chômage et veulent conditionner le revenu de solidarité active à l'activité forcée !

C'est totalement inacceptable !

LA CGT REVENDIQUE :

- La retraite à taux plein à 60 ans pour toutes et tous ;
- L'abrogation du mécanisme de la décote ;
- Le droit à un départ anticipé avant 60 ans pour toutes et tous les salarié-es ayant exercé des travaux pénibles et astreignants ;
- Dans le cadre du service actif, un référentiel métiers par corps qui appréhende la pénibilité de façon collective et non pas individuelle ;
- La pension minimale à 2000 euros brut ;
- La revalorisation des retraites et des pensions ;
- Le renforcement du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du FSPOIE.

[../..suite à télécharger](#)

fichiers:



[Télécharger 2022012023_fp_tract_retraite_salaires.pdf](#) (385.74 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Luttes 2023](#)

[Retraites](#)

[Tracts 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank